



Conseil du commerce des marchandises

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES
AU CONSEIL GÉNÉRAL**

Sous ma propre responsabilité en qualité de Président du Conseil du commerce des marchandises, je présente le rapport factuel ci-après au Conseil général.

Conformément à la Décision ministérielle de 2017¹ donnant pour instruction au Conseil général, entre autres choses, de procéder à des examens périodiques du Programme de travail sur le commerce électronique (Programme de travail) à ses réunions de juillet et décembre 2018 et de juillet 2019, sur la base des rapports présentés par les organes de l'OMC chargés de la mise en œuvre du Programme de travail, le Conseil du commerce des marchandises (CCM) a inscrit la question du Programme de travail à l'ordre du jour de ses réunions des 23 et 26 mars, des 3 et 4 juillet et des 12 et 13 novembre 2018, ainsi que des 11 et 12 avril et des 8 et 9 juillet 2019. Au cours de ces réunions, le Président a invité les délégations à exprimer leurs opinions et à faire part de leurs suggestions concernant la façon de travailler pour préparer les examens périodiques auxquels le Conseil général devait procéder à ses réunions de juillet et décembre 2018 et de juillet 2019.

Les rapports concernant les réunions du Conseil du commerce des marchandises de juillet et novembre 2018 et de juillet 2019 figurent dans les documents G/C/60, G/C/64 et G/C/65, respectivement.

À sa réunion des 8 et 9 juillet 2019, étant donné que la douzième Conférence ministérielle aura lieu en juin 2020, le Conseil du commerce des marchandises a jugé utile que la question du Programme de travail sur le commerce électronique soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion du CCM des 14 et 15 novembre 2019 et que je fasse rapport au Conseil général à sa réunion de décembre 2019.

Au cours de cette réunion, j'ai rappelé le mandat contenu dans le document WT/L/1032 et j'ai invité les délégations à exprimer leurs vues et à faire des propositions concernant la redynamisation du Programme de travail et/ou la question du moratoire sur les droits de douane pour les transmissions électroniques. Toutefois, malgré mon invitation, aucune délégation n'a pris la parole au cours de cette réunion.

¹ Document WT/L/1032.